

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Novembre 2020

Excusés : Cathy BRAND (procuration à Céline VUILLEMIN), Gilles BONNE (procuration à Christian VITU), Alexandra DELY.

Secrétaire de séance : Céline VUILLEMIN

Approbation du Conseil Municipal du 13 Octobre 2020 : voté à l'unanimité.

### **Délégations de Monsieur le Maire :**

- PROCESS INFORMATIQUE : boîtier NAS : 237.94 €
- PROCESS INFORMATIQUE : visualiseurs groupe scolaire : 819.84 €

### **Décisions modificatives :**

Rappel de la réglementation : « Le Conseil Municipal peut porter au budget tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement un crédit pour dépenses imprévues. Pour chacune des deux sections du budget, ce crédit ne peut être supérieur à 7.5 % des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section. Le crédit pour dépenses imprévues est employé par le Maire. A la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, le maire rend compte au conseil de l'emploi de ce crédit ».

Néant.

### **Contrats d'apprentissage :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que deux contrats d'apprentissage soient conclus au service animation pour un CAP Petite Enfance pour une durée de 18 mois et au service administratif pour un BAC Professionnel Gestion des Organisations pour une durée de 18 mois également.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer tous documents relatifs à ces dispositifs et à solliciter les éventuelles aides financières qui seraient susceptibles d'être versées dans le cadre de ces contrats.

Voté à l'unanimité.

### **Modalités de mise en œuvre du télétravail :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le télétravail serait susceptible d'être mis en place au service administratif de la Commune. Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Un acte individuel sera arrêté pour les fonctionnaires concernés.

Voté à l'unanimité.

### **Attribution prime de naissance :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de compléter les délibérations concernant la liste des dépenses à imputer sur le compte 6232 Fêtes et Cérémonies comme suit : prime de naissance d'un montant de 30 € versée sur le compte bancaire du nouveau-né, né l'année précédente à l'année en cours.

Voté à l'unanimité.

### **Approbation du Plan Communal de Sauvegarde :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Plan Communal de Sauvegarde tel qu'il a été modifié avec les coordonnées de la nouvelle municipalité et les nouvelles acquisitions de matériels susceptibles d'être utilisés.

Voté à l'unanimité.

### **Transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la CAE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de se positionner sur le transfert ou non de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la CAE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'oppose au transfert de cette compétence et demande au Président de la CAE de bien vouloir en prendre acte.

Voté à l'unanimité.

### **Constitution d'une commission « mise en compatibilité du PLU avec le SCOT » :**

Dans le cadre de la mise en compatibilité du PLU avec le SCOT, Monsieur le Maire souhaite créer une commission communale qui se réunira pour travailler sur ce sujet.

Cette commission sera composée de : Gilles BONNE – Cathy BRAND – Gérard TALIELTI – Céline VUILLEMIN – Jean-Luc BOUTIN – Jean-Pierre ROUSSEL et Bruno MOUGIN

Voté à l'unanimité.

### **Renouvellement du partenariat « mallette numérique » dans les bibliothèques :**

La mallette numérique a vocation à permettre à tous les inscrits des bibliothèques et médiathèques publiques des Vosges de bénéficier d'un ensemble de ressources en ligne accessibles à distance.

Le renouvellement de cette convention sur une durée de trois ans coûtera la somme de 0.15 € TTC par habitant et par an.

Voté à l'unanimité.

### **Tarifs des affouages 2021 :**

Après en avoir délibéré, les tarifs des affouages 2021 sont fixés comme suit :

- Stère de bois non livré (hêtre ou chêne) : 41 €
- Stère de bois livré (hêtre ou chêne) : 48 €.

Voté à l'unanimité.

### **Tarif bois cédé à la société BLAUDEZ DUC :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de céder à la société BLAUDEZ DUC :

- 34 stères de chêne à 8 € le stère
- 124 stères de hêtre à 10 € le stère.

Voté à l'unanimité.

**Autorisation à donner à Monsieur le Maire à signer une « Convention Territoriale Globale » avec la CAF :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Contrat Enfance Jeunesse signé actuellement avec la CAF sera remplacé, dans une démarche politique, par une « Convention Territoriale Globale ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention.

Voté à l'unanimité.

**Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019 :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2019 qui recense en bref les informations suivantes :

Population desservie : 1256 habitants (1270 en 2018)

558 abonnés (561 en 2018)

Volume d'eau potable prélevé à la Source du Void de Cône : 182 958 m<sup>3</sup> (172 129 en 2018)

Total vendu aux abonnés : 44148 m<sup>3</sup> (sur 10 mois) (69082 en 2018 sur 12 mois)

Prix abonnement : 40.20 €

Prix au m<sup>3</sup> : 1.25 €

Prix pollution domestique au m<sup>3</sup> : 0.35 €

Recettes : 89 240 €

Nombre de prélèvements non conformes en 2019 : 1 en microbiologie (0 en 2018)

Rendement du réseau de distribution : 38.4 % (contre 46.6 % en 2018)

Indice linéaire des pertes en réseau : 10.3 m<sup>3</sup>/j/km

Travaux engagés en 2019 : 77 349 €

Encours de la dette : 131 954.83 €

Voté à l'unanimité.

**Autorisation à donner à Monsieur le Maire à signer une convention avec HIVORY pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur la parcelle B46, parcelle forestière numéro 40 :**

Une convention est déjà signée avec cette société sur le même lieu ; cette nouvelle convention est conclue pour une durée de douze années qui prendra effet le 01/04/2021.

Le loyer est fixé à un montant forfaitaire annuel d'un montant de 7000 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention.

Voté à l'unanimité.

**Règlement intérieur de la bibliothèque :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir signer le règlement intérieur de la bibliothèque qui a été modifié.

Voté à l'unanimité.

### Désignation d'un coordonnateur communal :

Afin d'effectuer le recensement de la population entre le 21 Janvier 2021 et le 20 Février 2021, il convient de désigner un coordonnateur communal.

Monsieur le Maire propose que Madame Sandrine LANGLET soit nommée.

Voté à l'unanimité.

Informations diverses :

- Recensement de la population en 2021 : Mesdames Marie-Claude BAJOLET et Patricia FLEURENCE seront prochainement nommées par arrêté du maire comme étant les prochains agents recenseurs.
- La cérémonie des vœux du Maire est annulée suite à la crise sanitaire.
- La cour administrative d'appel de Nancy se réunit le 08 Décembre prochain pour juger les dossiers pour plaintes déposées pour harcèlement moral de trois agents communaux par le précédent Maire de la Commune. La Commune encourt une peine de 50 000 € par agent soit la somme de 150 000 €.
- La titularisation de Frédéric JACQUEZ en tant qu'agent technique de la commune sera effective au 01 Février 2021.
- Bruno MOUGIN a été élu au comité des Communes Forestières. Une somme de 150 millions d'euros a été débloquée pour le reboisement suite aux pertes perdues avec les scolytes.
- La société de chasse « La Gélinothe » se plaint des administrés beaucoup présents en forêt pendant les weekends end et de leur manque de civisme.
- Les travaux demandés par la commission Rue du Charmois et Rue de la Senadère sont effectués.
- Les travaux sur le chemin de la Hutte Baret commenceront le Jeudi 26 Novembre.
- Le bois pour la construction de la rampe à la MAM est réceptionné. Le montage va pouvoir débuter.
- Les interdictions de stationner sur le parking de la bibliothèque et l'emplacement du bus ne sont pas respectées par les parents.
- Les travaux d'élagage demandés aux particuliers sont effectués.
- Un point sur les finances a été fait comme chaque début de mois, rien à signaler.
- Les entretiens individuels avec les agents vont commencer.
- Les décorations de Noël aux abords de la mairie sont en cours de finition.
- Suite à l'étude réalisée par l'ALEC sur le groupe scolaire, des démarches sont entreprises avec une entreprise de chauffage. Une estimation du coût d'une régulation de chauffage est en cours.
- Des devis pour une chaudière à granules pour la mairie ont été demandés. Cet achat pourrait être subventionné jusqu'à 70 % de son montant HT.
- Nombreux sont les administrés à avoir répondu au questionnaire concernant le devenir du parcours de santé. Une grande partie du projet était en lien avec le Team présidé par Jean-Claude PATROIS qui vient d'être dissolue.
- Madame Léa CACHOU vient d'être engagée en contrat intérimaire pour remplacer Madame Mauricette FLEUROT en situation de proche aidant et Madame Anaïs GODARD en congé maladie.
- Suite à une demande de Monsieur le Maire, les bus prévus pour le ramassage scolaire des collégiens et lycéens sont doublés le vendredi à 16h.

- Aucun lycéen ne s'est présenté à la Mairie pour profiter de la WIFI qui leur avait été proposée pour la poursuite de leurs études.
- Le Conseil Municipal se réunira le 08 Décembre pour un débat d'orientations budgétaires.

La séance est levée à 23h50.

